

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FÉVRIER 2017

L'an deux mille dix sept, le 27 février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HAMON.

Bonsoir à tous, nous allons commencer si tout le monde est arrivé. Madame ANTONETTI m'a informé que Madame NASTEV avait dû se rendre en urgence à l'hôpital auprès de son mari, pour un problème assez sérieux, donc nos pensées l'accompagne, Madame NASTEV, je ne sais pas si elle nous rejoindra plus tard ou pas.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Christelle POULIQUEN, Mme Dominique DESVIGNES, M. Yves JESBAC, M. Christian CLOUARD, M. Gérard BAROCHE, Mme Françoise JEANNERET, Mme Raymonde SLADKY, M. Patrice RUIZ, Mme Laura MOUCHEBOEUF, Mme Delphine ANTONETTI, M. Fakroudine YAKOUBALY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme Ghislaine FABBRO (donne pouvoir à M. Claude COLLIN), Mme Laëtitia BROCHARD (donne pouvoir à Mme Christelle POULIQUEN), M. Ramy GHORAYEB (donne pouvoir à M. Philippe HAMON).

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS : M. Franck FAUVEL, Mme Nicole NASTEV.

Je constate que le quorum est atteint.

Je vais désigner un secrétaire de séance en la personne de Madame DESVIGNES.

SECRÉTAIRE : Madame Dominique DESVIGNES.

Je vais vous donner lecture de l'ordre du jour, c'est un Conseil Municipal qui a vocation d'être assez court, puisqu'il y a très peu de points, même s'il y a 2 points qui sont particulièrement importants. Nous n'avons que des points finances ce soir.

FINANCES

1. Affectation des résultats 2016.

Rapporteur Christelle POULIQUEN

2. Vote du taux des impôts directs 2017

Rapporteur Christelle POULIQUEN

3. Examen et vote du budget primitif 2017 (en fonction du résultat du vote du point n° 2)

Rapporteur Christelle POULIQUEN

Il n'y a pas eu de décision prise en intersession donc je ne vous en ferai pas la liste. Enfin nous aborderons tout à la fin les questions diverses s'il y en a.

Avant de commencer sur ces sujets budgétaires, je voudrais préciser que ce budget a été monté avec la plus grande transparence et objectivité il a été d'ailleurs en commission des finances. Pour ce faire nous nous sommes appuyés sur les conseils et les instructions de la Trésorerie de Montlhéry et sur l'avis, les conseils et les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Voilà, en effet nous sommes obligés vu le contexte de l'année passée de justifier bien davantage que pour un budget en temps normal.

Ce qui explique que certaines cessions qui sont prévues et vous savez que nous travaillons déjà depuis plus de deux ans sur ces cessions, certaines n'ont pas été inscrites au budget 2017. Elles auront tout de même lieu et elles généreront des recettes supplémentaires d'environ 630.000,00 €, une fois ce budget voté nous serons en excédent dans les mois à venir de cette somme qui n'est pas inscrite au budget. Une petite information complémentaire, cet après-midi nous nous sommes rendus au Ministère de l'Écologie, donc au Cœur d'Essonne Agglomération, dont je suis le vice-président en charge du développement durable, l'agglomération Cœur d'Essonne a répondu à un appel à projet du Ministère de l'environnement et de l'Ecologie à propos d'une zone très importante de maraîchage BIO, d'une liaison douce sur ce que l'on appelle un tronçon qui s'appelle la Liaison Centre Essonne et également par l'approvisionnement pour l'Agglo de véhicules électriques. Donc le Ministère de l'Écologie a débloqué une aide au titre de cet appel à projet de 500.000,00 € qui seront donc versés dans les caisses de Cœur d'Essonne Agglomération, c'est une très bonne nouvelle parce que toute subvention, toute aide, toute participation de l'État qui rentre dans les finances de la collectivité ou dans les finances des communes c'est toujours ça que l'on n'aura pas à aller chercher dans la trésorerie et des Longipontains et des membres d'Essonne Agglomération. 500.000,00 € c'est vraiment une aide substantielle pour finaliser ce projet qui aura lieu en fait au niveau de ce que l'on appelle la Z.A.C Val Vert, je ne sais pas si vous en avez entendu parler et la base aérienne, c'est une nouvelle zone d'aménagement commercial on va dire assez moderne avec des liaisons douces une zone de parcs, un aspect paysager et surtout un aspect développement durable qui est très important ce qui a justifié cette subvention de 500.000,00 € d'aide de la part du Ministère de l'Écologie. Voilà, je vais donc donner la parole à Madame POULIQUEN, pour le point n° 1 qui est l'affectation des résultats 2016, c'est-à-dire pour le public, comment on affecte les très bons résultats de l'année 2016, vous avez dû le lire ou en être informés, cet excédent de résultat est de 1.433.000,00 € et Madame POULIQUEN va entrer dans le détail, comment elle affecte les résultats. Je lui passe la parole.

I - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 - Rapporteur Christelle POULIQUEN.

Madame POULIQUEN : Le résultat de l'exercice 2016 établi par l'ordonnateur et attesté par le comptable (Trésorier de Montlhéry) est le suivant :

Le résultat de l'exercice 2016 établi par l'ordonnateur et attesté par le comptable (Trésorier de Montlhéry) est le suivant :

| | <u>Fonctionnement</u> (€) | <u>Investissement</u> (€) |
|--------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| • Excédent fonctionnement 2016 | + 1 049 259,93 | |
| • Excédent investissement 2016 | | + 1 712 759,40 |

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 établi par l'ordonnateur et attesté par le comptable (Trésorier de Montlhéry) est le suivant :

| | <u>Fonctionnement</u> (€) | <u>Investissement</u> (€) |
|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| • Excédent de clôture 2016 | + 1 049 259,93 + 654,65 | |

| | |
|----------------------------|--------------|
| Avec dissolution SDACT | |
| • Excédent de clôture 2016 | + 383 636,75 |
| • Restes à réaliser | - 280 470,11 |
| • Restes à percevoir | + 139 636,16 |

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 a été approuvé, il est proposé de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2016, de la manière suivante :

- En fonctionnement
 - ✓ 002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté: 1 049 914.58 € (recettes de fonctionnement)
- En investissement
 - ✓ 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 383 636.75 € (recettes d'investissement)

Au B.P 2017 vous verrez un petit peu plus tard dans la présentation nous ferons un virement quasi intégral de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter cette affectation de résultats. Comment ça non ?

Madame ANTONETTI : Non vous ne transférer pas l'excédent de fonctionnement en investissement.

Madame POULIQUEN : Non non, mais ça c'est juste un petit commentaire pour le public pour expliquer après ce que l'on va faire dans le budget, pour l'instant c'est juste les 2 premiers points que l'on reporte.

Madame ANTONETTI : La dernière phrase est fausse.

Madame POULIQUEN : Elle n'est pas dans la délibération cette phrase, ce n'est pas la délibération.

Madame ANTONETTI : Votre excédent de fonctionnement vous le laissez en fonctionnement ?

Madame POULIQUEN : Oui.

Madame POULIQUEN : Oui, je le reprends oui, mais pour le public je trouvais que c'était plus simple de dire un virement, c'était plus simple qu'un terme comptable que tout le monde ne comprend pas forcément, d'accord, bon, ce n'est pas dans la délibération, nous, nous avons des choses que je trouve trop compliquées à mettre pour le public, c'était plus simplifié, mais nous pouvons enlever la dernière phrase si cela gêne. En tout cas, là, nous sommes là pour juste l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur HAMON : C'est bon la présentation de ce point est terminée, pas d'autres interventions ?

Madame POULIQUEN : c'est terminé, Madame ANTONETTI ?

Madame ANTONETTI : Juste une explication de vote, nous allons voter contre cette affectation du

résultat 2016, en toute logique et en cohérence avec le fait que nous n'avons pas voté le résultat 2016.

Monsieur HAMON : Très bien, je vous propose de passer au vote.

VOTE : Pour l'affectation des résultats 2016, **à la majorité absolue.**

(2 CONTRES : Madame Delphine ANTONETTI, Monsieur Fakrouline YAKOUBALY).

Cette affectation résultats est adoptée, je vous en remercie. Nous passons au vote du point n° 2, le vote du taux des impôts directs 2017, Madame POULIQUEN vous avez la parole.

II — VOTE DU TAUX DES IMPÔTS DIRECTS 2017 — Rapporteur Madame POULIQUEN

Madame POULIQUEN : Dans le contexte économique, actuel avec la baisse des dotations de l'état, il a été nécessaire d'augmenter les impôts en 2016. Les comptes de la commune étant en équilibre et compte-tenu des résultats excédentaires de 2016, il est proposé de diminuer les taux d'imposition de 10%.

Les taux des trois taxes dégageront un produit estimé à 4.895.486,00 €.

Pour le public, nous avons un tableau avec un historique des taux, donc les taux 2015 avant l'augmentation de l'année dernière, les taux 2016 donc après l'augmentation proposée de 20 % non votée et imposée par la C.R.C 25 % et enfin la proposition des taux 2017 avec une baisse de 10 %. Ce qui ramènerait la taxe d'habitation à 20,71 %, la taxe sur le foncier à 18,76 € et la taxe sur le foncier non bâti, elle, nous ne sommes pas intervenus dessus par rapport à 2016 car ça représente une assiette très faible. Ensuite il y a le détail des montants perçus avec l'historique 2015, 2016 et la variation. Donc, on voit qu'en 2016 l'augmentation a généré 1.400.320,00 € de recette supplémentaire et que la baisse des 10 % proposée représente à peu près la moitié de l'augmentation de l'année passée. Un petit peu plus.

| | BASES D'IMPOSITION | TAUX 2016 | TAUX 2017 | PRODUIT ESTIMÉ |
|---|-------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|
| Taxe d'habitation | 14 164 723,00 | 23.01 % | 20.71 % | 2 933 514,00 |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 10 262 950,00 | 20.84 % | 18.76 % | 1 925 329,00 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 34 575,00 | 105.98 % | 105.98 % | 36 642,00 |
| TOTAL | | | | 4 895 486,00 |

Monsieur HAMON : Merci Madame POULIQUEN, moi je tiens à nouveau à remercier déjà les élus qui ont donné leurs instructions à l'équipe municipale et en particulier aux fonctionnaires de la

collectivité et à les remercier pour tous les efforts qu'ils ont pu faire de productivité, parce que effectivement si l'affectation du résultat a été si important c'est parce que notamment les charges de personnel ont pu baisser dès 2016, ce qui nous permet aujourd'hui d'effectuer cette baisse quand même importante du taux de fiscalité pour les Longipontains et pour leur redonner du pouvoir d'achat, qui avait été je dirais abusivement prélevé en 2016. Voilà, y a-t-il des interventions ? Madame ANTONETTI je suppose que vous souhaitez intervenir ?

Madame ANTONETTI : En explication de vote, simplement avant de passer au vote, nous n'allons pas voter ces taux, bien qu'ils présentent effectivement une baisse significative, dont je vous remercie, on n'avait eu quelques échanges lors du dernier Conseil sur le niveau possible de cette Baisse, je vous remercie d'avoir entendu les Longipontains, vous prévoyez 5 et maintenant 10, mais pour nous, - 15 % est possible on le verra je pense tout à l'heure, et c'est la raison pour laquelle, nous n'allons pas voter ces taux, tout en soulignant que c'est quand même bien plus positif que ce qui s'est passé l'année dernière.

Monsieur HAMON : Je partage tout à fait votre analyse, mais j'ai du mal à comprendre comment des élus du Conseil Municipal ne votent pas une baisse d'impôts, effectivement on peut toujours faire mieux et croyez le bien si on n'avait pu baisser les impôts de 11, 12 ou 13 % ou pourquoi pas de 15 %, nous l'aurions fait bien évidemment. Maintenant nous sommes des gens responsables comme nous l'avons dit, on ne va pas baisser cette année les impôts de 15 %, pour que nous-mêmes ou alors si une autre équipe d'aventure se retrouvait aux manettes l'année prochaine elle se doit de les augmenter à nouveau, cela n'aurait pas de sens. Donc nous nous sommes des gens responsables on sait que l'on peut baisser les impôts de 10 % en 2017, nous le faisons. Je tiens aussi à vous remercier Madame ANTONETTI de ce que vous avez pu dire au dernier Conseil Municipal et où vous avez souligné les efforts qui ont été faits comme je viens de le dire de la part de la Directrice Générale des Services et de tous les fonctionnaires de la collectivité, des économies en matière de charges du personnel on le sait c'est pas toujours facile à réaliser, ce sont des fonctionnaires territoriaux, fonctionnaire donc ils ont la sécurité de l'emploi on ne peut pas décider comme dans une entreprise de licencier ou demander à des gens de partir, donc c'est vrai que je vous remercie de vos propos du dernier Conseil Municipal, vous avez su reconnaître nos efforts pour améliorer, je dirais l'état du budget, donc à mon tour aussi de saluer vos propos et j'aurais aimé, du temps où vous étiez dans l'opposition que vous soyez plus dans cette démarche constructive plus tôt que je dirais d'attendre les événements qui nous attendent, aurais préféré cela. Madame POULIQUEN avait demandé la parole avant vous, après je donnerai la parole à Madame ANTONETTI.

Madame POULIQUEN : Non, mais je veux juste vous dire que je suis très déçue de votre prise de position parce que on n'a vraiment eu des échanges très constructifs que ce soit en Conseil Municipal ou en commission, je tiens à saluer ce travail très instructif pour tout le monde, en toute transparence et dans le respect de l'intérêt des Longipontains et je pensais vraiment que notre proposition, voilà, vous alliez y adhérer, effectivement, malgré tout avec des réserves, mais voilà on ne peut que saluer le travail qui a été fait effectivement, je suis un petit peu déçue et effectivement je rejoins tout à fait Monsieur le Maire en disant que, voilà l'année dernière qu'on se positionne contre la hausse des impôts même si c'était la seule solution à la rigueur je peux l'entendre mais se positionner contre une baisse j'avoue que là je ne comprends pas et ça va au-delà de vous, ce n'est pas qu'avec vous c'est aussi avec tous ceux qui s'expriment aujourd'hui publiquement en disant qu'ils ne feront pas de baisse ni cette année, ni l'année prochaine, voir même jamais, c'est quelque chose, je parle pas de vous, je parle des autres qui peuvent s'exprimer en ce moment publiquement.

Bon c'est comme ça.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Je voudrais répondre à Madame POULIQUEN, attendez un peu la séance n'est pas terminée et nous allons débattre sur le budget, sachez d'ors et déjà que ce respect est mutuel, contrairement à ce que vous pouvez penser mais je développerai tout à l'heure. Je vais revenir un an en arrière, lorsque le budget n'a pas été voté, je pense qu'il n'a pas échappé à certains nombre d'entre vous que j'ai eu un très gros état d'âme. Je vous rappelle que lorsque le budget n'a pas été voté à l'appel de Monsieur HAMON, je m'étais élevée en alerte et en vous disant attention je ne suis pas d'accord, parce que la C.R.C ça va être à la hache, vous vous rappelez, donc vous avez bien compris, vous savez que les finances c'est mon métier, c'est une passion aussi et je vous ai dit oups là attention ça va être terrible, ça n'a pas raté, vous avez compris. Ce jour-là, j'ai quand même voté contre ce budget, parce que je faisais partie d'un groupe à qui j'ai été jusqu'au bout fidèle, j'ai été discipliné, j'ai voté comme mon groupe alors même qu'en conscience je pensais que c'était une erreur, j'ai été fidèle à mon groupe jusqu'au bout. Aujourd'hui, ce même groupe exprime crânement qu'il travail, c'est une autre liste, qu'il travaille depuis plus d'un an ensemble, avant d'une façon très claire la trahison à mon endroit depuis un an et je dirais même depuis maintenant trois ans. Alors effectivement il y a aujourd'hui trois candidats Maire en présence, quatre candidats Maire en présence dont trois issues de votre majorité, voilà mais il n'y en a qu'un qui n'est pas un traite, qui n'a pas été traité à son groupe. Je vous disais donc que j'étais contre l'intervention de la C.R.C car je savais pertinemment ce qu'elle allait donner et à quel point dans la vitesse de ce qu'elle avait à faire elle aurait été dans une évaluation qui ne pouvait pas être si proche de la réalité. La conclusion que j'en tire, c'est je pense que vous l'avez aussi tiré, c'est que les finances communales, ça ne s'invente pas Madame POULIQUEN, vous savez de quoi je parle et tous les pseudos experts qui arrivent d'ailleurs, qui ne connaissent pas la ville, qui ne connaissent pas les finances communales, qui les finances publiques ont précipité les uns et les autres, ont précipité la ville dans une sorte de naufrage, je pense qu'aujourd'hui nous sommes au moment où il est temps de se calmer et de se demander à qui profite le crime. Moi avec un petit peu de recul, je trouve que tout ça est très organisé, très amplifié, une pseudo faillite, des impôts qui assomment et annihilent complètement la réaction des Longipontains, tout ça est tout sauf démocratique et tout ça se produit comme par hasard dans une période des plus troubles au niveau national, une période électorale, avec des grandes vagues sur lesquelles et bien très naturellement les extrêmes surfs, voilà. Donc je ne vais pas parler de complot, mais tout ça vous l'avez bien compris est très très organisé et ce qui me navre, me désespère et qui fait qu'aujourd'hui je suis là, j'étais là, je suis là et je serais là, c'est que dans tout ça LONGPONT est totalement oublié. Donc quoi qu'il arrive, je serai là et les membres de l'équipe à laquelle j'appartiens le seront aussi jusqu'au bout car si on fait un bilan et une conclusion de ce qui s'est passé depuis un an, il n'y a qu'un seul truc qui compte pour LONGPONT, un capitaine ou un ex capitaine ou n'importe qui d'une équipe ne quitte jamais le navire.

Monsieur HAMON : Merci Madame ANTONETTI, je salue vos propos que je partage quasiment en totalité, Bravo « Applaudissements ». Effectivement vous parlez de trahison, moi, ce qui m'insupporte, c'est que ce sont les Longipontains qui ont été pris en otage. Et qui ont été raquetés parce que quand on examine le budget 2016 je dirai à la loupe, on se rend compte que étonnement certaines dépenses ont été surestimées ce qui au final fait que c'était une démarche totalement organisée d'un groupuscule et comme vous l'avez bien rappelé un groupuscule politiquement placé à l'extrême et maintenant un autre groupe qui a fait scission qui n'a pas fait face à ces réalités comme vous l'avez dit il a quitté le navire, tout ça pour instrumentaliser ce non vote des impôts qui a eu lieu l'année dernière, je refuse que l'on prenne les Longipontains en

otage, ils ont été les victimes de ces comportements de gens populistes qui n'avaient qu'une idée en tête, un putsch politique, parce que incapables de gagner par les urnes il fallait tenter un putsch et tenter de renverser une équipe démocratiquement élue et choisie par les Longipontains. Voilà, je partage l'essentiel de vos propos d'ailleurs ces personnes ne sont pas là ce soir, quand on les voit comme, l'a dit Madame POULIQUEN faire des annonces qu'effectivement eux ne baisseront pas les impôts, voilà, peut-être en 2019 ou peut-être jamais c'est insupportable nous, nous avons un excellent 2016 qui nous permet de faire une baisse d'impôts forte de 10 %, si cette baisse d'impôts avait été supérieure nous aurions eu des difficultés en 2018, ce que nous ne souhaitons pas, nous voulons assurer la continuité d'une pression fiscale qui ira en diminuant, je l'ai déjà annoncé, les 274 logements permettront dès 2019 une baisse de 10 % supplémentaires de la fiscalité, nous sommes des gens responsables, je salue Madame ANTONETTI, votre position également responsable ainsi que celle de votre groupe, vous êtes à la hauteur des attentes de vos électeurs, nous n'avons pas forcément les mêmes électeurs mais vous travaillez comme nous dans l'intérêt général et je tiens à le saluer et je pense que l'ensemble du groupe UNIS POUR LONGPONT partage mon sentiment. Merci Madame ANTONETTI et je donne la parole à Madame POULIQUEN.

Monsieur HAMON : Monsieur YAKOUBALY ?

Monsieur YAKOULALY : Je voudrais juste ajouter un mot Monsieur HAMON et répondre un petit peu à votre étonnement qui est de dire que vous êtes surpris du fait que des élus ne votent pas une baisse des impôts. Quand on présente le problème de cette façon simplifiée, oui, on peut s'étonner. Mais à l'adresse des gens qui sont là, je voudrais une nouvelle fois rappeler que ce n'est pas une position de principe contre une réduction de la taxe communale pas du tout, nous sommes logiques avec nous-mêmes depuis le début, nous avons expliqué que nous étions contre l'ensemble du processus budgétaire et qui fait que pour rester cohérents avec nous-mêmes aujourd'hui nous sommes amenés à voter contre, effectivement ce qui est une baisse des impôts, mais je voulais une nouvelle fois préciser que les choses sont peut-être un peu plus compliquées et c'est peut être une explication que l'on doit à l'intelligence des Longipontains et c'est vrai que lorsque l'on parle des finances publique il faut parfois simplifier mais parfois à trop simplifier je pense que l'on passe à côté de la vérité, voilà. On n'a voté contre mais c'est sur l'ensemble du processus budgétaire et pas seulement un élément de ce budget, Merci.

Monsieur HAMON : Merci. Madame POULIQUEN, vous voulez intervenir ? Non et bien je vous propose de passer au vote.

VOTE : Taux des impôts 2017, à la majorité **absolue**.

(2 CONTRES : Madame Delphine ANTONETTI, Monsieur Fakroudine YAKOUBALY).

La baisse de 10 % de la fiscalité locale à la fois taxe d'habitation et taxe foncière est validée pour cette année 2017, je vous remercie et je passe la parole pour le 3ème point qui est le vote du budget à Madame POULIQUEN.

III - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (EN FONCTION DU RÉSULTAT DU VOTE DU POINT N° 2) - Rapporteur Christelle POULIQUEN

Madame POULIQUEN : J'ai préparé une petite présentation effectivement un peu plus simple pour le public en prenant les grands axes du budget dans les dépenses et recettes de fonctionnement et à l'identique en investissement on pourra faire des petits commentaires au fil de l'eau.

Si on commence par les dépenses de fonctionnement, j'ai fait un petit historique de 2013 à 2017, or opération d'ordre de façon à être à peu près sur le même périmètre, donc l'essentiel c'est que nous tenons notre feuille de route pour le B.P 2017, à savoir par rapport au B.P 2016 une baisse des dépenses de fonctionnement de 3,08 %, donc c'est la feuille de route que Finance Active nous avait fortement conseillé de suivre l'année dernière à laquelle nous nous tenons fermement de façon à pouvoir réussir à monter notre budget, donc on voit que la partie qui est un petit peu marron pour vous parce que normalement c'est orange, donc ce sont les dépenses sur le chapitre 012 les charges de personnel, en fonctionnement l'effort est toujours maintenu sur ce chapitre-là qui est le plus important de cette section et également la partie bleue en bas, les charges à caractère général le 011, sur lequel on peut faire un petit zoom, ce sont les principaux chapitres de notre section donc au B.P dans le détail on réalise 3,04 % d'économie entre le B.P 2016 et le B.P 2017 et 3,08 % sur les charges de personnel le 012. Ensuite si on passe aux recettes de fonctionnement notre excédent reporté sur le B.P 2017 permet de baisser de 10 % les impôts, c'est la partie violette, entre le B.P 2016 et le B.P 2017, donc on voit la forte baisse des impôts et la partie qui est tout en haut à droite qui est marron, c'est le résultat reporté, c'est lui qui nous permet de faire cette baisse, de compenser la baisse des impôts de façon à maintenir quand même des recettes en augmentation en 2017.

Madame ANTONETTI : Et vous avez là, la démonstration que ce qui vient compenser aujourd'hui c'est les impôts en trop de l'année dernière.

Madame POULIQUEN : Oui, en partie.

Madame ANTONETTI : En partie, pour moitié et oui mais donc avec les efforts en plus on peut faire plus.

Madame POULIQUEN : Non parce qu'il faut vraiment avoir en tête 2018, vraiment, on ne construit pas le budget juste pour cette année en ce moment, normalement oui.

Madame ANTONETTI : Il y a d'autres solutions pour 2018.

Madame POULIQUEN : Il y a des paramètres qui ne sont pas surs, comme les ventes de cessions si la C.R.C ne veut pas en tenir compte c'est parce que ce n'est pas sûr à 100 % que l'on va les faire.

Madame ANTONETTI : Je ne vous parle pas de ça, vous évoquez les cessions, c'est en investissement, il y a d'autres paramètres.

Monsieur HAMON : Christelle, moi je voudrais m'assurer est ce que le public présent a bien compris le sens de la dernière partie que montrait Madame POULIQUEN en haut à droite. Ça c'est le résultat 2016 qui a été versé et qui vient abonder le budget 2017. Donc il est fait comme l'a dit Madame ANTONETTI pour moitié d'un montant très élevé d'impôts qui ont été prélevés aux Longipontains on va dire environ 500.000,00 € et pour les autres 500.000,00 €, ce sont les économies qui ont été réalisées dans les services, à la fois en charges générales et en charges de personnel. Voilà en gros il y a moitié, moitié environ 500.000,00 € de chaque, et ce qui nous permet comme l'a dit Madame POULIQUEN ; nous aurons à nouveau un excédent en 2017, qui nous permettra d'abonder 2018, sans augmenter les impôts bien évidemment en 2018, si c'est nous qui sommes en mesure de la faire bien évidemment. Voilà.

Madame POULIQUEN : Donc ensuite on peut passer à la section d'investissement, les grandes lignes

du budget, après un arrêt complet en 2016 des investissements des projets raisonnés sont prévus sur le B.P 2017, donc nous avons le début du programme de l'Ad'ap, Donc qui s'étalera sur 6 ans, avec pour 2017: 54.420,00 € d'investissement, l'Ad'ap c'est la mise en conformité on n'en a déjà parlé à un précédent conseil, mais effectivement c'est un programme d'accessibilité au niveau des bâtiments publics pour les handicapés, les personnes en situation de handicap excusez-moi. Après aussi un début de travaux sur les tennis, nous avons dû stopper la poursuite des réfections, nous reprenons notre programme avec la réfection des 2 derniers courts extérieurs des Garences qui étaient restés en suspens, en raison évidemment des difficultés que nous avons l'année dernière. Donc nous reprenons aussi notre promesse de campagne qui était donc la vidéo protection, pour un montant de 190.359,82 €, il faut savoir que sur ce montant il y aura une subvention de 40 % à venir sur le montant H.T, donc il y a à peu près 90.000,00 € qui devraient revenir dans les caisses, mais peut-être pas dès cette année, plutôt l'année prochaine, le temps que les travaux se fassent. C'est la première phase pour cette année et puis ensuite il y a des travaux dans les structures communales, on va dire c'est un petit peu en gros ce que l'on a fait cette année, c'est-à-dire le minimum, nous avons évidemment arrêté tous nos projets mais il y a l'entretien de base à faire, cette année nous avons comme consigne d'avoir un montant d'investissement de 250.000,00 € donc c'est pour ça que au-delà des travaux de structure d'entretien courant ou l'on avait rien pu faire d'autre, là les préconisations pour cette année de Finance Active c'était 500.000,00 € donc on s'y tient si on prend en compte les 80.000,00 € de subvention à revenir. Évidemment on aurait pu décider de faire plus, mais en baissant moins les impôts, on aurait pu décider de faire un plus petit virement de garder plus en investissement moins en fonctionnement il y avait une vraie volonté 10 % c'est le maximum, si l'on veut aussi continuer à faire des choses pour notre commune. C'est un équilibre à trouver, c'est une position, c'est un choix politique, clairement. Les Longipontains sont prêts aussi à entendre que les impôts augmentent en face il faut aussi qu'il y ait des choses qui se fassent, il y a un moment on ne peut pas juste penser aux impôts et se dire qu'il ne se passe plus rien d'autre. Il ne s'est rien passé l'année dernière, ils ont eu les impôts et en contrepartie rien. C'est un équilibre à trouver.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI ?

Madame ANTONETTI : C'est effectivement l'équilibre que vous avez choisi, c'est un choix politique entendez aussi que pour nous, la priorité par rapport à la situation actuelle des habitants à LONGPONT, nous avons choisi une autre priorité. J'ai salué le fait que vous aviez fait d'énormes efforts ces derniers mois depuis le coût de semence du budget 2016, nous, nous pensons véritablement que la priorité pour les habitants c'est aujourd'hui de revenir à une fiscalité acceptable, quitte à continuer à contraindre d'une façon importante l'investissement. C'est vraiment une question de choix.

Madame POULIQUEN : En même temps on ne s'emballe pas non plus, ce sont des projets raisonnés, raisonnables on n'est pas dans un investissement pharaonique, l'Ad'ap on n'a pas le choix, nous avons déjà réussi à négocier de l'étaler sur 6 ans alors qu'au départ c'était 3 ans. On étale au maximum pour réduire la dépense annuelle, les travaux de structures communales, il y a beaucoup de choses que l'on n'a pas faites, déjà l'année dernière nous avons vraiment fait le minimum avec une enveloppe de 250.000,00 €, donc il y un moment à force de ne plus faire, ça va devenir des montants astronomiques d'ici 2, 3 ans, donc voilà ce n'est pas non plus une solution, il faut aussi avancer petit à petit, la vidéo protection comme je l'ai dit il y a quand même une subvention de 40 % à venir, là c'est effectivement une vraie décision politique et le tennis on va dire que c'était une façon aussi de faire des choses pour les jeunes, pour les Longipontains. Et puis en plus il y avait aussi le fait que les terrains sont dangereux à la pratique du tennis sur les deux courts extérieurs qui ne sont toujours pas refaits.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI ?

Madame ANTONETTI : Alors là on est dans un vrai débat, je vous réponds comme dans un débat. Par rapport à ce que vous évoquez, sur le programme de l'Ad'ap, je sais très bien que c'est une obligation, maintenant il n'y a pas d'obligation sur les taux de réalisation d'une commune et vous savez que les taux de réalisation c'est-à-dire la différence entre ce que l'on fait réellement et ce que l'on a projeté sont très faibles de façon générale. Je vous avais indiqué ça la dernière fois. C'est vrai vous êtes obligé de programmer, vous n'êtes pas obligé de le réaliser. Nous sommes dans une situation très particulière que vous avez évoqué tout à l'heure avec des pics dans la prospective auxquels il faut répondre, donc nous en logique on considère que dans ces zones de pics qui sont là, on ne va pas revenir sur le pourquoi, il faut adapter l'investissement à la capacité d'investissement de la commune ça c'est la première chose. Juste parce que je sais que vous apprenez très très vite, vous évoquez sur la question de la vidéo protection vous parlez en compensation vous dites il y a 40 % de subvention, ça veut dire que vous travaillez entre guillemet en charges nettes c'est-à-dire les dépenses moins les recettes, mais vous savez que les recettes vous les aurez après, elles ne seront pas sur le même exercice. Donc quand on est dans une gestion prudentielle au niveau de l'investissement on ne raisonne pas en charges nettes. Vous allez avoir effectivement 80.000,00 € qui vont arriver en subvention mais l'année prochaine. Aujourd'hui vous avez 190.000,00 € c'est un montant important en plus vous n'êtes pas sûr de le réaliser en intégralité sur l'année. Donc, c'est un choix, après sur les tennis c'est votre choix vous l'expliquez comme étant une action en direction de la jeunesse, personnellement, alors peut être que je suis pas du tout objective, mais j'ai une très très bonne mémoire, je me souviens d'une élection où rappelez-vous la question des tennis était centrale, a fait le gros de la campagne électorale, donc j'ai un peu tendance à trouver, même si je suis d'accord avec vous, et nous avons programmé en 2014 la réfection des tennis et je connais très bien la problématique de la bulle et de l'état de la totalité des équipements des tennis sur la commune et j'ai quand même tendance à trouver que c'est électoraliste et ce n'est pas notre choix.

Monsieur HAMON : Bien, merci Madame ANTONETTI, si vous aviez effectivement prévu ces travaux en 2014, voyez, nous on les avait prévu en 2015, nous avons été obligé de les reporter en 2016 parce que l'on avait pas la capacité effectivement de les faire, on a fait un court en 2015 sur les trois et effectivement les deux autres courts seront fait en 2017, mais je vois très bien à quoi vous faites allusion et effectivement il fut un temps où des investissements lourds ont été faits, ciblés uniquement vers une catégorie de Longipontains, voilà, ce n'est pas notre objectif. Le nôtre déjà c'est de tenir nos engagements de tenir parole et ne serait-ce que pour la sécurité, de refaire ces courts parce qu'effectivement ils sont devenus très dangereux. Bien s'il n'y a plus d'intervention, oui je vous laisse poursuivre Madame POULIQUEN.

Madame POULIQUEN : Ensuite nous avons un petit comparatif entre le B.P 2016 et 2017 sur les dépenses d'investissement, c'est donc pour montrer qu'effectivement déjà en 2016 c'était très réduit, que les dépenses d'équipements étaient à 250.000,00 €, comme conseillé par Finance Active, qu'en 2017 on double à peu près un petit peu plus parce qu'effectivement la subvention n'est pas comptée, mais on reste dans l'enveloppe. Ensuite on voit aussi évidemment la masse marron c'est les emprunts, c'est la dette annuelle que la commune doit payer sur son exercice, on voit qu'en 2017 elle est très important du fait du prêt in fine qui représente 380.000,00 € à payer en une fois et ensuite en haut ce sont les reports, les dépenses d'investissements obligatoires qui restent un petit peu plus faibles en 2017 qu'en 2016.

Ensuite on passe aux recettes d'investissement donc les principales recettes dans notre budget 2016, nous avons une grosse partie du F.C.T.V.A, que nous n'avons plus en 2017, quasi plus, ensuite

nous avons le produit des cessions qui est également très faible cette année du fait de la justification auprès de la C.R.C, donc il faut savoir que les biens que nous pensons vendre cette année doivent être justifiés auprès de la C.R.C par quasiment un acte de vente ferme. Nous avons au total 768.000,00 € de cessions prévues pour l'année mais les ventes pour lesquelles nous avons aujourd'hui un certificat d'engagement ferme représentent que 138.000,00 €, donc on ne peut inscrire à nos recettes d'investissement que 138.000,00 €, c'est là, où effectivement la C.R.C nous pose de sacrés problèmes dans le montage de notre budget puisqu'il faut savoir que lorsque l'on monte un budget de façon tout à fait normale avec juste un passage en Préfecture, nous n'avons pas à justifier d'un certificat de vente. Il faut savoir quand même que l'on a d'ici maximum un mois 300.000,00 € qui seront faits on ne peut pas les inscrire, c'est dans les tuyaux, les papiers sont en cours, on sait que cette vente est quasi ferme mais nous n'aurons les preuves que dans 1 mois, si on inscrit les 300.000,00 € aujourd'hui la C.R.C va nous dire que notre budget est insincère et on sera retoqués, ce n'est pas le but évidemment l'idée c'est de sortir quand même de l'escarcelle de la C.R.C pour 2018. On fait tout pour que le budget passe du premier coup et on respecte scrupuleusement toutes les consignes pour être dans les clous. Ensuite nous avons donc.....

Madame ANTONETTI : Et vous nous devez une jolie chandelle quand même.

Madame POULIQUEN : C'est vrai que vos petites suspicions, la semaine dernière, « mais pourquoi ne vous font-ils pas confiance ? » C'est vrai que tout cela m'a amené à téléphoner à la C.R.C.

Madame ANTONETTI : Vous ont permis de sécuriser.

Madame POULIQUEN : Pour quand même leur demander mais dites donc est ce que cette année ça va se faire comme l'année dernière ? Ben oui, donc effectivement heureusement du coût que l'on peut faire ce virement, « la partie grise à droite ». Cet important virement qui s'élève à 987.455,89 €, donc c'est presque la totalité de notre excédent de fonctionnement qui va venir alimenter nos recettes d'investissement de façon à pouvoir équilibrer notre B.P 2017. Donc effectivement, notre excédent de fonctionnement est énorme en 2016 et heureusement qu'il l'est parce que sinon cela aurait été très compliqué de monter un budget équilibré.

Madame ANTONETTI : Vous auriez été obligés de baisser plus vos dépenses d'investissements et je crois que cela aurait été plus sain.

Madame POULIQUEN : On aurait pu aussi moins baisser les impôts, il y avait plein de solutions.

Madame ANTONETTI : Pas dans la section d'investissement.

Madame POULIQUEN : Oui mais on pouvait virer plus, nous n'avons pas tout viré. Et donc on voit aussi la part des subventions « le jaune » qui est aussi en baisse sur 2017, puisque forcément en faisant peu d'investissement on a peu de subvention, ça va avec. Ma présentation est terminée, on peut passer au débat.

Monsieur HAMON : Bien, il y a des interventions ? Madame ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Alors effectivement vous m'avez devancé, mais je souhaitais particulièrement ce soir remercier le personnel qui s'est investi je sais depuis de longs mois sur le budget et encore beaucoup plus particulièrement Madame POULIQUEN qui c'est retroussé les manches, qui a aiguisé ces neurones et qui s'y est mise en deux mois et qui en deux mois a compris et a appris je pense bien plus que vos deux anciens adjoints aux finances n'ont pu le faire respectivement en deux ans et quelques mois. C'est extrêmement différent, j'en suis un peu dépitée

car nous sommes opposée, mais néanmoins je souligne ce que vous avez accompli car je respecte infiniment le travail et il est là évident, tout le monde en sort gagnant, puisque vous voyez aussi que nous pouvons avoir de vrais débats de vrais échanges et entre guillemets construire, voilà, pouvoir avancer dans ce qui nous concerne absolument tous c'est-à-dire le budget de la commune. Donc très sincèrement je souligne votre investissement j'espère que vous y avez pris du plaisir, j'ai tendance à le croire, par ce qu'il faut aussi un petit truc, encore une fois les finances publiques communales ça ne s'invente pas, Monsieur BRUNIE, je le dis n'a jamais fait la différence entre le budget et la trésorerie et littéralement excusez mon propos il a planté votre équipe en faisant des erreurs graves de gestion. Alors moi qu'il ait planté votre équipe ça ne me pose pas problème en revanche ça me pose un énorme problème qu'il ait planté LONGPONT et que cela ait abouti à une hausse de 25 % des impôts et j'ose espérer qu'il en est particulièrement honteux, parce qu'à ce point-là c'est quand même caractéristique d'un problème vraiment énorme. Je pense que son successeur n'avait pas la même incompétence je dis le terme, mais qu'en revanche, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il avait probablement d'autres idées derrière la tête et il est tout à fait probable, c'est assez flagrant à la lecture des comptes aujourd'hui que la faillite a été organisée et qu'un certain nombre de chose ont été particulièrement accentuées, des dépenses, des recettes d'absence de recette, pour faire croire au drame et justifier un coût d'état. Malheureusement la C.R.C est passée par-dessus et en a rajouté. Néanmoins, nous avons débattu sur la construction du budget samedi dernier et puis le lundi d'avant également et nous n'allons pas voter ce budget, parce que nous sommes l'opposition et parce que nous sommes en désaccord sur certains de ces montants, nous aurions voulu moins 5 % de baisse en plus et je m'appuie pour justifier ce vote, par rapport à des explications que je vais vous fournir là, je ne suis pas d'accord avec le chapitre 012 des charges de personnel. Je ne suis pas d'accord avec le montant que vous avez choisi, voulu, parce que vous n'avez pas su justifier, le compte n'y est pas, l'année dernière il y a trop entre guillemets « de pas dépenser » sur le chapitre 012 et vous avez commencé à me répondre en commission, je vous ai démontré que les emplois que vous n'aviez pas renouvelé, ça ne faisait pas le compte et vous avez fini par me dire en commission, ce n'est pas nous, c'est la C.R.C qui a surévalué le budget et qui n'a pas voulu prendre en compte nos remarques sur le 012 exclusivement, j'ai repris l'avis de la C.R.C, or c'est l'unique chapitre sur lequel la C.R.C termine, reprend tous les calculs qui ont été faits l'année dernière sur le 012 et termine en disant, considérant que le montant peut être proposé, que la prévision prend en compte les départs d'agents ne devant pas faire l'objet de remplacement, le glissement vieillesse technicité, l'augmentation du point d'indice, paraît évaluer de manière précise, la C.R.C n'a pas augmenté le chapitre 012, contrairement à ce que je pense vous croyez samedi, donc j'en déduit, vous m'avez dit le montant a été surévalué.

Madame POULIQUEN : Je ne pensais que c'était par la C.R.C, je pensais que c'était par l'adjoint aux finances de l'époque.

Madame ANTONETTI : C'est le cas. Et puisque la C.R.C a conclu en disant le chapitre 012 est évalué de façon précise, mais même la C.R.C s'est plantée. Mais ils n'avaient sans doute pas les moyens d'y aller, il est clair que le chapitre 012 a été surévalué. Alors pas d'un montant énorme, en terme de prévision sur 4.500.000,00 € c'est vrai que ce n'est pas extrêmement signifiant, mais excusez mon réflexe de samedi, pour moi des dépenses de personnel surévaluées je me mets à hurler par ce que ce sont des impôts en plus. C'est 3 points d'impôts en plus, c'est vrai il y a un écart de 100 à 150.000,00 € de surévaluation, c'est rien en terme de précision, ben oui c'est 4 points d'impôts qui ont été pris aux Longipontains pour rien. Et c'est bien pour ça que sur 2017 l'effet report qu'il devrait y avoir n'y est pas et que c'est là qu'il y a effectivement peut être la ressource pour les 5 % supplémentaires. Sachant que, là intervient à ce moment-là un choix politique, sur lequel j'attire votre attention, vous avez faits des efforts en ne renouvelant pas certains contrats : les emplois avenir, on peut se demander si c'est opportun dans la mesure où ils créaient aussi des

recettes, est ce que vous imaginiez sérieusement que nous n'avions pas géré entre 2008 et 2014 ? Est-ce que croyiez que vous êtes les premiers à ne pas remplacer les départs en retraite ? Je suis désolée mais dans le contexte actuel, toutes les communes y sont contraintes et nous nous l'avons fait déjà, comment on a réussi à contraindre les dépenses et à ne pas partir en live comme vous l'avez malheureusement fait, il y a des postes, nous avons 10 départs en retraite entre 2008 et 2014 et un certain nombre de départs n'ont pas été remplacé pour contraindre la masse salariale, c'est absolument malheureux, c'est horrible pour le service public parce que c'est de la production du service public en moins, mais toutes les communes y sont contraintes depuis des années. Donc en conséquence par rapport à ce que vous prévoyez vous, là et bien oui il y a des postes qui correspondent à des départs en retraite qu'aujourd'hui vous prévoyez de remplacer. Et bien en bonne gestion nous pensons que ce n'est pas possible et que la différence entre nos différents choix elle est là, ce n'est pas nouveau, malheureusement aujourd'hui et depuis plus de 10 ans, la plupart des communes sont obligées de ne pas remplacer certains postes d'agents qui partent en retraite, c'est de bonne gestion et c'est l'État par son désengagement depuis des années qui nous y contraint.

Monsieur HAMON : Bien, Merci Madame ANTONETTI, donc vous dite que vous avez fait de gros efforts budgétaires en matière de charge de personnel depuis 2008 et je veux bien vous entendre.

Madame ANTONETTI : Je vous dis que le fait d'être contraint de ne pas remplacer des départs en retraite, il y a un long moment que nous l'avons fait, nous avons eu plus de 10 départs en retraite, entre 2008 et 2014 et tous n'ont pas été remplacés.

Monsieur HAMON : D'accord, donc si j'ai bien compris depuis 2008 jusqu'en 2014 vous nous annoncez avoir fait de très très gros efforts en matière de limitation de charges du personnel et que nous en fait depuis 2014, nous avons laissé totalement filer les choses et est-ce que Madame POULIQUEN peut apporter quelques précisions sur ce sujet ? Je vais lui donner la parole elle me l'a déjà demandé tout à l'heure, je vous la redonnerai après, Madame POULIQUEN si vous avez des éléments à nous communiquer qui intéresseront très certainement le public présent.

Madame POULIQUEN : Je vous attendais ce soir Madame ANTONETTI, je vous remercie déjà pour tous les compliments, je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole avant, que vous m'avez fait, ils me touchent, parce que les gens qui me connaissent savent à quel point je me suis investie dans ce mandat et je donnerais tout pour LONGPONT. C'est notre dernier Conseil Municipal quand même. Les gens qui me connaissent savent à quel point LONGPONT compte avant tout, je n'ai aucun intérêt personnel à tirer de quelques situations que ce soit, je suis là pour ma commune et pour les habitants et comme vous je suis là et je serai là. Donc j'ai quand même essayé de chercher à comprendre pourquoi depuis 3 ans on nous attaque autant sur nos charges de personnel, pourquoi d'un seul coup est ce que nous on n'aurais fait différemment des autres, alors que l'on n'avait pas l'impression que l'on a dépensé, que l'on a recruté, moi je viens du privé donc clairement, pour moi je n'ai pas forcément la même vision de la fonction publique, en venant du privé on a toujours une image sur le fait que voilà dans la fonction publique on recrute, après l'emploi on l'a à vie, je ne suis pas du tout sur cette base-là puisse que je viens du privé donc j'ai appris à découvrir le fonctionnement d'une collectivité avec ses contraintes, ses contrats à vie, aujourd'hui il faut savoir qu'un fonctionnaire c'est lui qui décide de partir, c'est quand même un fonctionnement très différent avec lequel il faut apprendre à composer et moi je trouve qu'au contraire on a fait beaucoup de réorganisations effectivement surtout cette année en tout cas depuis le début du mandat c'était de faire attention aux dépenses, après nous avons eu les rythmes scolaires des choses aussi qui nous sont tombées dessus et auxquelles il a fallu faire face, donc j'ai voulu quand même essayer de remonter un petit peu dans le temps pour voir exactement les charges de personnel sur nos mandats respectifs ce que cela donne et voilà ce que j'ai trouvé. Je vous ai mis du rouge parce que je sais que c'est votre couleur personnelle n'y voyez pas autre chose, votre

couleur préférée je veux dire.

Madame ANTONETTI : Je vous dis sincèrement que j'en changerai le jour où je serai toute blanche.

Madame POULIQUEN : Ça va ce n'est pas pour demain quand même. Sur ce graphique on voit l'évolution des charges de personnel de 2008 à 2016. Vous dites effectivement que vous n'avez pas remplacé certains départs en retraite, j'ai envie de dire, heureusement, parce que quand on a une augmentation d'une année sur l'autre, mais en 2008 nous avons un C.A au niveau des charges de personnel de 3.051.000,00 € et que l'on passe en 2009 à 3.216.000,00 € on a une augmentation de 5,41 %, puis en 2010 une augmentation de 7,66 %, en 2011 une augmentation de 6,57 %, en 2012 une augmentation de 4,99 % jusqu'en 2013 2,50 % là ça baisse j'ai cherché pourquoi et j'ai trouvé c'est le transfert de compétence de la médiathèque à l'Agglo. Votre mandat a fait augmenter les charges de personnel de 30 % soit 919.863,00 € pour être précise. Je n'ai même pas pris l'année 2014 qui est, quand même un petit peu, nous sommes arrivés en mars, commencée en avril on sait que les répercussions se font aussi l'année d'après comme vous avez pu nous le dire pour notre B.P 2017 que les répercussions venaient de 2016. Donc nous, nous avons vu nos dépenses de personnel augmenter entre 2014 et 2015 de 5,9 % avec les rythmes scolaires à mettre en place.

Madame ANTONETTI : Vous êtes bien consciente que la comparaison des pourcentages ne veut rien dire. 6 % sur un volume bien moindre, c'est moins que 3 % sur un volume bien plus supérieur.

Madame POULIQUEN : Juste entre 2008 et 2009 c'est quand même 150.000,00 € et sur votre mandat c'est 1.000.000,00 €.

Madame ANTONETTI : Raisonner en valeur, et vous en 2 ans vous avez fait plus de la moitié on parle d'emplois, donnez-nous en 3 ans combien en volume, pas en pourcentage. Évidemment le pourcentage est tronqué si ce n'est pas la même base.

Madame POULIQUEN : En pourcentage c'est 3,62 %.

Madame ANTONETTI : Mais le pourcentage ne veut rien dire, donnez-nous en volume.

Madame POULIQUEN : On passe de 4.234.000,00 €.

Madame ANTONETTI : Non non, 3.900.000,00 € réalisés 2013 et l'année dernière 4.500.000,00 € ça fait 600.000,00 € en 3 ans.

Madame POULIQUEN : Non 4.385.000,00 € en 2016.

Madame ANTONETTI : Moins les 200.000,00 € ?

Madame POULIQUEN : Oui parce que vous avez fait en 2016 bien sûr. Moi je prends mon mandat jusqu'au bout quand même, il est déjà à moitié coupé, j'ai déjà enlevé une jambe je ne vais pas enlever l'autre.

Madame ANTONETTI : Vous dites quand même, rien qu'en 2 ans ça fait 400.000,00 €.

Monsieur HAMON : N'oubliez pas les rythmes scolaires Madame ANTONETTI.

Madame POULIQUEN : Il y a quand même la mise en place des rythmes scolaires, sur lesquels il y a un petit temps d'adaptation.

Madame ANTONETTI : Je sais bien mais en 2 ans vous avez fait 400.000,00 C, quand on en a fait 900.000,00 € en 6 ans complets.

Madame POULIQUEN : Mais non, ce n'est pas 400.000,00 €, ah, parce que vous partez du C.A de 2013.

Madame ANTONETTI : Eh bien oui et effectivement sur un volume beaucoup moins important vous avez des pourcentages qui sont à 6 %.

Madame POULIQUEN : À ce moment-là j'aurais pu partir sur le C.A 2007 pour vous alors au lieu de 2008, donc là on passe la barre du million, à mon avis.

Monsieur HAMON : Vous savez Madame ANTONETTI que ça augmente quand même, visuellement je crois que tout le monde l'a vu.

Madame POULIQUEN : Visuellement on voit que c'est une courbe qui ne fait qu'augmenter.

Madame ANTONETTI : Effectivement mais d'ailleurs vous savez très bien que c'est le chapitre qui augmente par le statut, c'est bien pour cela que je vous dis dans la mesure où ça augmente quasi mécaniquement et que ça représente 60 % du budget, effectivement nous avons déjà été contraints de ne pas remplacer des départs en retraite et je vous incite même si c'est un crève-cœur à en faire de même. C'est bien mon propos, ça aurait été bien pire si nous avions remplacé tous les départs en retraite et quand je vous vois projeter d'en remplacer certains je vous alerte, c'est exactement mon propos. Même si je trouve que c'est ignoble et malheureux parce que c'est le service public qui baisse. On fait comment autrement, moi je suis preneuse, dites-moi comment et toutes les communes sont obligées, posez la question, les communes qui arrivent aux affaires c'est comme ça que l'on dit, elles prennent la pyramide des âges et elles voient « quelle possibilité » il y a par rapport aux départs en retraite et chacun fait des projets de réorganisation pour optimiser avec moins de moyens, c'est de la gestion et nous l'avons fait et j'ai regretté, avec les imprécisions jour d'aujourd'hui et les problématiques je pense que vous n'avez pas été vigilant assez tôt sur cette question, je suis sobre, je salue les efforts, la prise de conscience et ce que vous avez fait depuis le coût de semence du budget de l'année dernière clairement, mais reconnaissez qu'avant vous n'en n'aviez pas conscience.

Monsieur HAMON : Comme vous le savez Madame ANTONETTI, le budget 2014 c'est quand même votre budget, que nous sommes arrivés avec un budget primitif déjà voté et donc l'année été déjà largement entamée. Si, effectivement on prend en compte une estimation que l'on peut faire au bas mot de 200.000,00 € pour le coût en matière d'emploi pour les rythmes scolaires, mais on peut je pense même rajouter quelques dizaines de milliers d'euros, ça voudrait dire simplement que les charges du personnel dont nous sommes responsables en fait, elles seraient à 4.234.000,00 € - 200, 250.000,00 €, en fait elles seraient stables entre 2014 et 2015 et vous constaterez qu'ici si l'on enlève encore ces 250.000,00 € et bien là nous sommes en forte baisse et donc les charges de personnel n'ont commencé à baisser dans cette commune qu'à partir de 2015 lorsque nous sommes arrivés aux affaires, vous en convenez ? À charges égales puisqu'avant il n'y avait de rythmes scolaires. Donc vous enlevé 250.000,00€ ici, vous les enlevez également là et on voit bien que de 2014 à 2015 c'est stable et que ça baisse déjà en 2016.

Madame ANTONETTI : La réforme des rythmes scolaires est arrivée à partir de septembre 2014.

Monsieur HAMON : Vous avez raison on peut encore donc en déduire, on peut enlever de la charge du personnel ici due aux rythmes scolaires, puisque ça a commencé en octobre, novembre, décembre, le début des charges du personnel c'était octobre, c'est-à-dire 3 mois et en année pleine ici, c'est simple $250.000,00 \text{ €} / 4 =$ nous sommes autour de 60.000,00 € de moins. Donc déjà ici on peut enlever 60.000,00 dû aux rythmes scolaires, ici on en enlève 250.000,00 € et ici également 250.000,00 €, puisque là et là nous sommes en années pleines, donc ça baisse bien en matière de charges de personnel à partir de 2014.

Madame ANTONETTI : Non, on n'est pas d'accord, néanmoins je vais vous concéder quelque chose, juste parce que ça me mortifie, mais c'est la réalité, le budget 2014 a été fait incorrectement et dans la précipitation parce qu'on était en campagne électorale et c'est le seul budget parce que occupé dans la campagne électorale, que je n'ai pas quasiment fait moi-même. Donc oui nous l'avons voté d'une façon prématurée et il y avait, vous l'avez déjà relevé un certain nombre d'erreurs dedans.

Monsieur HAMON : Et bien bravo ? Madame ANTONETTI pour cet aveu.

Madame ANTONETTI : C'est le sens des excuses que j'ai faites, voilà.

Monsieur HAMON : Je dis bravo à ces propos qui relèvent de l'honnêteté intellectuelle, même si elle est très tardive, je salue vos propos et je dois dire que ça me rassure un petit peu parce que, comme vous êtes une professionnelle des finances publiques j'aurais quand même trouvé curieux qu'en toute connaissance de cause vous validiez un tel budget, donc merci Madame ANTONETTI.

Madame ANTONETTI : Ce n'était pas possible, tout simplement voilà, mais je vous rappelle que les relations dans une commune entre l'administration et les élus doivent être des relations de confiance réciproques. Les relations entre les élus ne sont pas des relations hiérarchiques mais des relations de confiance réciproques, voilà, dès lors que l'on sort de cela, la confiance est rompue à un endroit ou un autre, voilà c'est la catastrophe. J'ai porté les finances de la ville, moi-même, pendant les 3 premières années du mandat, mon équipe m'a supplié d'arrêter, en plus d'être Maire, d'être la directrice financière de la ville et de tout faire moi-même, il y a un moment où il faut faire confiance, j'ai fait confiance à quelqu'un de compétent qui me disait, faites ce que vous avez à faire dans cette période-là, en tant que Maire, je m'occupe de faire tourner la boutique, Voilà. Et normalement ce lien de confiance ne doit pas être trahi c'est comme ça que cela fonctionne.

Monsieur HAMON : Bien, merci Madame ANTONETTI, je voudrais juste faire un petit rappel, tout à l'heure vous avez parlé des deux maires adjoints aux finances qui se sont succédés, bon je ne voudrais pas blâmer Monsieur BRUNIE, qui je pense a fait des choses en conscience, mais si effectivement il a pu se tromper, en revanche j'appuierai sur celui qui lui a succédé et tout à l'heure vous parliez de coût d'État et j'ai parlé moi publiquement, par voix de tracts de tentative de putsch et cette prise en otage des Longipontains et le coût de matraquage fiscal qui s'en est suivi tout simplement inacceptable et indigne de la part de gens qui sollicitent demain la confiance des Longipontains. Voilà, on prend les Longipontains en otage, on fait des pieds et des mains et j'ai dû résister aux pressions, ainsi que l'ensemble des maires adjoints et du bureau municipal et des conseillers municipaux à des pressions, à des chantages, à des menaces et je crois que tout le monde en est bien conscient, tout simplement parce qu'un petit groupuscule d'élus avait décidé et ce que vous disiez tout à l'heure, ce n'était pas décidé de la veille, mais je dirais un an avant et bien de

putcher l'équipe municipale et donc ils avaient des arrières pensées qui n'étaient pas de gérer la commune en toute transparence et en toute sincérité, mais en fait la commune était pour eux un outil pour accéder au pouvoir et qui en a fait les frais et bien ce sont les Longipontains et tout ce que j'espère c'est que cette prise de conscience soit largement diffusée dans la population pour que ces gens-là qui ont pour motivation tout autre chose que l'intérêt général soient définitivement écartés de la gestion de notre ville. Vous avez montré Madame ANTONETTI, par les différentes réunions que nous avons pu avoir, réunion finance récemment, que vous et votre groupe vous étiez soucieux de l'intérêt général et en ce sens je dois reconnaître que vous partagez pour certaines choses nos valeurs d'engagements au service de la population. Madame POULIQUEN ?

Madame POULIQUEN : Je voudrais juste poursuivre sur les évolutions de charges du personnel, avec un petit détail sur les mouvements de personnel entre 2016 et 2017 comme on n'en a parlé à la commission, on n'avait pas les éléments. Donc à ce jour : c'est 16 départs qu'il y a eu depuis 2016 jusqu'à aujourd'hui et 4 arrivées. En février 2016 on a eu un premier départ c'était 1 contrat d'avenir qui a été non remplacé, en avril 2016 - 1 départ d'un titulaire remplacé à partir de septembre par un C.C.D, en mai 2016 nous avons eu 2 départs contrats d'avenirs qui n'ont pas été remplacés, en août 2016 - 3 départs : 2 titulaires non remplacés et 1 C.D.D remplacé à partir de septembre par 1 C.D.D, en septembre 2016: 2 départs : 1 titulaire non remplacé et 1 C.D.D remplacé à partir de septembre par 1 C.D.D, septembre 2016 : 2 départs : 1 titulaire non remplacé et 1 C.D.D remplacé par 1 C.D.D à partir d'octobre, en octobre 2016 : 1 départ de contrat d'avenir non remplacé, en novembre 2016 : 1 départ de titulaire non remplacé, en décembre 2016 : 1 départ de C.D.D remplacé par 1 C.D.D, en janvier 2017 : 3 départs : titulaires non remplacés, en février 2017 : 1 départ de titulaire non remplacé mais prévu, il s'agit d'un policier municipal qui part à la retraite, donc quand vous dites ne pas remplacer les départs à la retraite, sur certains postes il est compliqué de faire une réorganisation interne et une mutualisation de poste, donc oui les départs en retraite ne sont pas remplacés, nous avons eu 1 départ en ressources humaines et nous avons fait un remplacement en interne, donc nous avons formé 1 agent qui n'était pas formé à ce métier là on l'a envoyé en formation il a fait une période d'adaptation de transition avec la personne qui partait à la retraite et ce départ en retraite n'a pas été remplacé. On a une personne qui va partir à la retraite au R.A.M, c'est la même chose ce sera un remplacement en interne, une formation d'un agent qui souhaite pourvoir ce poste, une mutation, donc non les départs en retraite pour l'instant ne sont pas prévus à être remplacés, seulement quand on a pas le choix sur certains postes bien précis avec des compétences bien précises, des métiers bien précis, on ne peut pas toujours le faire. En tout cas, les mutations internes c'est 2 postes en 2016 et donc 1 prévu en 2017, les mutations ça rentre dans ce que l'on appelle réorganisation. Dans ces mouvements de personnel, je n'ai pas compté l'animation parce que c'est assez particulier. Pour l'instant les seuls éléments que je peux vous donner, mais je vais continuer à voir d'autres éléments pour mieux comprendre, en tout cas en 2015 nous avons 33 agents en animation en équivalent temps plein c'est 27 et en 2016 la réorganisation c'est 28 en équivalent temps plein c'est 22.

Monsieur HAMON : Je pense que nous sommes rentrés dans le détail et je pense que c'était une présentation qui était très intéressante, à la fois pour tous les élus, mais aussi pour le public, puisque ça met en évidence quand même les évolutions chapitre par chapitre, s'il n'y a plus d'intervention, Monsieur CLOUARD, Madame ANTONETTI ? Si l'on peut faire assez court.

Madame ANTONETTI : Je souhaite revenir sur ce que j'ai dit précédemment avant le complément de Madame POULIQUEN, puisque je vous rappelle quand même que nous sommes opposés, donc vous vous doutez.

Monsieur HAMON : J'en suis bien conscient Madame ANTONETTI et nous ne partirons jamais en vacances ensemble.

Madame ANTONETTI : Donc je partage une partie de votre analyse du complot, mais vous comprendrez que moi ce que je regrette c'est qu'alors qu'il était si simple d'aller à la dissolution du Conseil Municipal suivi d'élections sereines dans une période non trouble loin des élections nationales, alors qu'il fallait simplement refuser de voter un budget une deuxième fois, il ne se serait pas passé ce qui s'est passé, vous ne seriez pas aux finances Madame POULIQUEN, pour le coup ce serait dommage, mais je suis désespérée des manipulations politiques à visées d'intérêts particuliers et pour servir des égaux et pour que LONGPONT serve de tremplins politiques qui ont conduit à ce que l'on connaît depuis 1 an, alors qu'il était si simple de tenir de ne pas voter une deuxième fois un budget qui n'aurait pas été sauvé par Madame POULIQUEN et d'aller à un renouvellement serein du Conseil Municipal, dissout pour l'occasion par le Conseil des Ministres et avec des élections en septembre 2017, qui auraient permis à toutes les listes honnêtes de faire une proposition de projet concret aux Longipontains.

Monsieur HAMON : Merci Madame ANTONETTI, c'était une option, il y en avait une autre c'était d'aller jusqu'au bout, de voir jusqu'où ces gens-là étaient capables d'aller, dans la forfaiture et ils l'on montré, donc maintenant les choses sont claires, les masques sont tombés, il aurait peut-être été dangereux de voir des gens se dissimuler et ne pas manifester leurs intentions. Maintenant on les connaît ces gens-là et nous en avons tiré les conclusions qui s'imposaient. Allez une dernière conclusion Madame ANTONETTI, comme l'avait dit Madame POULIQUEN, vous voulez toujours conclure mais on va peut-être arrêter.

Madame ANTONETTI : Oui, parce que c'est là, moi je vous attendais là Monsieur HAMON, je vous ai alerté sur un certain nombre de propos ciblés lors du dernier Conseil Municipal, vous avez affiché sur les panneaux électroniques.

Monsieur HAMON : L'ordre du jour du Conseil Municipal.

Madame ANTONETTI : Non non Monsieur HAMON, vous avez affiché l'ordre du jour du Conseil Municipal c'est le vote du B.P 2017. Ce n'est pas moins 10 % d'impôts, d'accord, alors que les choses soient claires, si vous êtes cohérent avec ce que vous venez de dire pour LONGPONT, vous arrêtez tout de suite, parce que là moi je vous dis clairement je vous soupçonne d'organiser vous-même des recours contre les élections qui s'annoncent. Vous n'avez pas le droit de faire ça, ça peut fonder des recours.

Monsieur HAMON : Vous faites erreur Madame ANTONETTI.

Madame ANTONETTI : Je vous soupçonne et je vous fais part avec honnêteté de mes soupçons, j'ai l'impression que vous organisez d'ors et déjà des recours en faisant des choses que vous n'avez pas le droit de faire, vous êtes en train d'organiser par avance des recours sur cette élection qui s'avance.

Monsieur HAMON : Mais pas du tout.

Madame ANTONETTI : Et je vous dis alerte, j'espère que je me trompe, je vous alerte pour les Longipontains recommencer encore ça serait pire que tout. Ça ne serait pas correct.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI, il faut arrêter de tenter de faire peur aux gens, vous pensez bien que l'on s'est renseigné, c'est simplement l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est

affiché et demain il sera enlevé, simplement, mais on a pris nos renseignements et il n'y a aucun problème là-dessus.

Madame ANTONETTI : L'ordre du jour du Conseil Municipal concernant le budget primitif il est là, point n° 3: examen et vote du budget primitif 2017, c'est ça l'ordre du jour, ce n'est pas baisse des impôts de moins 10 %.

Madame POULIQUEN : Il y a les deux, vote du B.P.

Madame ANTONETTI : Sur l'ordre du jour il n'y a pas moins 10 %, vous avez le droit d'afficher sur les panneaux électroniques textuellement les points inscrits à l'ordre du jour. Ce n'est pas ce que vous avez fait. Ça fonde des recours.

Monsieur HAMON : Ce n'est pas du tout notre objectif.

Madame ANTONETTI : Il y a une chose qui est claire, c'est que ce n'est pas du tout l'intérêt des Longipontains.

Monsieur HAMON : Nous allons passer au vote sur ce point n° 3.

VOTE : Pour l'examen et le vote du budget primitif 2017. **À la majorité absolue.**

(2 CONTRES : Madame Delphine ANTONETTI, Monsieur Fakroudine YAKOUBALI).

Le budget 2017 est adopté je vous en remercie et vous en félicite.

Bien, nous avons terminé l'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur COLLIN vous voulez parler ?

Monsieur HAMON : Votre question lors du dernier conseil sur la fibre.

Monsieur COLLIN : Monsieur SAVELLI m'a fait un petit rapport. Le déploiement de la fibre sur le territoire est maintenant réalisé quasiment dans sa totalité, donc il reste trois points en attente d'autorisation de riverains, pour l'implantation sur le domaine privé. Il s'agit de la rue du Docteur Darier il y a 13 prises impactées en attente d'autorisations de façades des riverains, rue du Mesnil il y a 5 prises impactées, les travaux sont en court de réalisation, rue des Robineaux haut il y a 6 prises impactées, il y a un litige avec les riverains sur l'implantation d'un poteau en domaine public mais non voulu par leurs riverains mitoyens. L'Agglomération suit ce dossier. Et ensuite rue des Robineaux bas, il y a un problème en amont. La pose de la fibre réalisée par l'entreprise TUTOR a débuté en 2015, le point de mutualisation a été retenu sur l'ancien site des salaisons rue de Lormoy, celui-ci est opérationnel. Seul le quartier des Échassons n'a pas été retenu lors de la mise en place du projet. Afin de déterminer les sites à couvrir une mesure seuil de 2 méga bites a été retenue, les Échassons sont au-dessus de ce seuil et donc n'ont pas été pourvus par le réseau. Depuis, l'Agglomération Cœur d'Essonne et cela devant les nombreuses demandes des riverains de ce secteur a revu sa copie et a décidé de retenir le quartier des Échassons. Actuellement, nous sommes en période de phase administrative pour créer l'avenant à la D.S.P. S'en suivra la réalisation des travaux, le territoire sera ainsi entièrement couvert. Et j'ai en pièce jointe, je vous en ferai une photocopie si vous le voulez, le plan de la ville avec là où il reste des points à terminer.

Madame ANTONETTI : Le réseau d'initiative public va être étendu par avenant, c'est ça ?

Monsieur COLLIN : Oui.

Monsieur HAMON : Merci Monsieur COLLIN et je dois quand même préciser, parce que vous êtes très bien informée Madame ANTONETTI que vous avez des relations privilégiées avec le Président de notre Agglomération et je constate qu'il vous a donné quelques informations, et il a bien fait, vous avez été informée avant nous.

Madame ANTONETTI : Pas du tout, j'ai des relations pas privilégiées, avec le technicien de l'Agglo que je ne connais pas et que j'ai contacté et qui est là pour ça. Qui m'a donné des réponses très précises.

Monsieur HAMON : Bien merci Madame ANTONETTI, il ne m'appartient pas de toute façon de choisir ou de déterminer avec qui vous devez avoir des relations plus ou moins privilégiées.

Madame ANTONETTI : Je ne vous le fais pas dire.

Monsieur HAMON : Merci Madame ANTONETTI, bien c'est la fin de ce Conseil Municipal, c'est notre dernier Conseil Municipal, merci à tous les Conseillers Municipaux à tous les élus qui s'investissent honnêtement et dans l'intérêt général pour les habitants et je souhaite que l'équipe qui gagnera les prochaines élections en fasse autant, merci à tous et bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22 h 00.